



Commission Départementale des Activités Sportives

Section JEUNES

Procès-Verbal n° 25

Réunion du :	Jeudi 24 mars 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. :	M. Jean Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Lucien MANGEMATIN
Présents :	Mme Laurence BERNARDINI MM. Hervé EDLER - Yvan MASSOLO - Blaise SASSO – Jean Claude ALEXIS Bernard BAVIA – Albert ROBAA

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Saison 2021/2022
- Traitement du courrier
- Composition des poules

INFORMATION IMPORTANTE

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats. La Commission des Activités Sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matches de retard en semaine.

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, La Commission prendra, en plein accord avec le Comité de Direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.



INFORMATIONS : ORGANISATION DES PLAY OFF – 2^{ÈME} PHASE

Rappel du PV N° 2 du 23 septembre 2021 et décision du Comité Directeur du 8 mars 2022 pour la 2^{ème} phase des catégories U19 D1 – U 8 D1 – U15 D3 Poule A

Rappel du PV N°2 du 23 septembre 2021 et décision du Comité Directeur du 8 mars 2022 pour la 2^{ème} phase des catégories U19 D 1 –U 18 D 1 – U 15 D 3 Poule A

Catégorie U 19 D1 - 2^{ème} Phase : début le 3 avril 2022

Poule A D1 avec 8 équipes, Poule B D1 avec 6 équipes.

Poule AA : Les 4 premiers de la Poule A et les 3 premiers de la Poule B de la 1^{ère} phase

Poule BB : Les 4 derniers de la Poule A et les 3 derniers de la Poule B de la 1^{ère} Phase

Chaque équipe dans chaque poule jouera 6 matchs (3 extérieurs, 3 à domicile)

L'ordre des rencontres des deux poules se fera par tirage au sort.

A l'issue de cette 2^{ème} phase l'équipe terminant 1^{ère} de la Poule AA sera déclarée championne du Var et accèdera en U20 Ligue.

CATEGORIE U 18 D 1 - 2^{ème} phase : Poule à 7 équipes : début le 03 avril 2022

Chaque équipe jouera 6 rencontres (3 à domicile, 3 à l'extérieur).

A l'issue de cette 2^{ème} phase, l'équipe classée première sera déclarée championne du Var avec l'ensemble des points des 2 phases

CATEGORIE U 15 D 3 POULE A - 2^{ème} Phase : Deux poules de 4 (Poule AA) et 5 équipes (Poule BB)

Début le 27 mars 2022

L'équipe ST ZACHARIE est incorporée en Poule BB

Poule AA :

Les 4 équipes se rencontreront par match « ALLER – RETOUR ». L'équipe classée 1^{ère} de cette compétition accèdera au niveau supérieur.

Poule BB :

Les 5 équipes composant la Poule BB se rencontreront par match « ALLER » pour déterminer le classement.

RAPPEL

- L'absence de l'éducateur à une rencontre n'est pas un motif valable pour le report d'un match et sera refusé par la Commission.

- U18 D1

En raison de la coupe du Var la rencontre championnat suivante sera jouer le :
CUERS/PIERREFEU - PTT TOULON à jouer le 27/03/2022 (reporté).

MODIFICATIONS D'HORAIRES

CARQUIERANNE-CRAU : demande le report du match U15 D1 contre DRAGUIGNAN du 24/04/2022 au 30/04/2022. Le motif indisponibilité de l'éducateur ne peut être pris en compte (PV 24 du 17/03/2022). La Commission dit match à jouer le 24/04/2022.

BRIGNOLES : demande d'avancer le match U15 D1 contre FREJUS-ST RAPHAEL du 29/05/2022 au 10/04/2022. Motif déplacement de l'équipe au tournois prévu de longue date.
Vu accord écrit des deux Clubs, La Commission donne son accord et dit match à jouer le 10/04/2022.



MATCHS EN RETARD

**A jouer le 27 Mars 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs**

U18 D1

CUERS/PIERREFEU – PTT TOULON du 20/03/2022

**A jouer le 10 Avril 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs**

U18 D2

LE BEAUSSET – FLAYOSC du 13/03/2022

U17 D2

HYERES FC – RAMATUELLE du 13/03/2022

U16 D1

FC SEYNOIS – LA VALETTE du 28/11/2021

U15 D1

HYERES FC - TOULON USAM du 28/11/2021

U15 D3 POULE B

COGOLIN - LE LAVANDOU BORMES du 06/03/2022

**A jouer le 17 Avril 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs**

U17 D1

St MANDRIER – ASPTT TOULON du 16/01/2022

SC TOULON - ELAN CAMPSOIS du 16/01/2022

U15 D1

HYERES FC - RACING FC du 30/01/2022

U16 D2 poule B

LA LONDE – LES VALLONS du 29/01/2022

**A jouer le 24 Avril 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs**

U15 D1

BRIGNOLES - FREJUS ST RAPHAEL du 29/05/2022

A jouer le 30 Avril 2022

U16 D2

CŒUR DU VAR – SIX FOURLS LE BRUSC FC du 06/03/2022

LE PRADET – SAINT MANDRIER du 12/03/2022



District du Var de Football



FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

2^{ème} PARUTION

U15 D1

LA VALETTE UA 1 – SPL CLUB TOULON 2

3^{ème} PARUTION

U15 D1

T. USAM 1 – US CARQUEIRANNE CRAU

Prochaine réunion

Jeudi 31 Mars 2022

Le Président : Guy BOUCHON

Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ

Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN